

Procès-verbal de la réunion du CA du 22 septembre 2014

Approuvé

Présents :

<i>Amélie Hosdey-Radoux</i>	<i>Espace Seniors</i>
<i>Anne-Marie Balthasart</i>	<i>Aînés ECOLO</i>
<i>Arlette Crapez Nisot</i>	<i>Aînés solidarité Europe</i>
<i>Christiane Ophals</i>	<i>Enéo</i>
<i>Dominique Blondeel</i>	<i>Senoah</i>
<i>François Verhulst</i>	<i>Courants d'âges</i>
<i>Jacques Maesschalck</i>	<i>Aînés solidarité Europe</i>
<i>Sylvain Etchegaray</i>	<i>Ligue Libérale des Pensionnés</i>

Excusés :

<i>Anne Jaumotte</i>	<i>Aînés ECOLO</i>	<i>Patrick Feltesse</i>	<i>Aînés du MOC</i>
<i>Corinne Rosier</i>	<i>Ligue Libérale des Pensionnés</i>	<i>Hubert Preiser</i>	<i>Fédération Indépendante des Seniors</i>
<i>Florence Lebailly</i>	<i>Espace Seniors</i>	<i>Maryse Dauvin</i>	<i>Fédération Indépendante des Seniors</i>
<i>Gilbert Lonnoy</i>	<i>FGTB Seniors</i>		
<i>Jean Gengler</i>	<i>Senoah</i>		
<i>Josette Neunez</i>	<i>Aînés du MOC</i>		

Invitée :

Kiriaki Karpitsaris Secrétaire administrative

1. Approbation du PV du CA du 23 juin 2014 :

Le CA approuve le PV de la réunion du CA du 23 juin 2014

2. Mandat Espace Seniors

Comme annoncé au dernier CA, Florence Lebailly, représentant Espace Seniors est remplacée par Amélie Hosdey-Radoux. Amélie est présentée à l'ensemble du CA. Florence devient suppléante mais reste membre de l'AG.

Amélie fait part de sa participation à la réunion du 16 septembre dernier à la Province de Namur dans le cadre des CCCA. Elle transmettra le compte rendu de cette visite à l'ensemble des membres de la CAS pour information.

3. Commissions :

Un rappel est fait quant à l'urgence d'obtenir des productions au plus vite en vue du colloque pour les 10 ans de la CAS.

- Mobilité : Sylvain, président de la commission attendait le retour d'un membre de Senoah intéressé afin de fixer une date pour un groupe de travail. Cette réunion devrait avoir lieu début octobre 2014.
- Citoyenneté : tous les points initialement prévus par dans la commission ne pourront pas être traité lors du colloque. Une sélection sera faite pour être présentée.
- Lieux de vie : Christiane est seule à travailler sur la commission car Anne Marie est actuellement prise par les comptes de la CAS. Un texte de départ doit être fait afin de relancer l'appel à participants à la commission.
- Pension : la commission avance et devrait être prête pour le colloque.

Le CA décide que la secrétaire administrative enverra un courrier de rappel aux présidents des différentes commissions afin de demander l'envoi d'une production écrite pour le 15 octobre 2014 au plus tard.

4. Mémorandum :

Le mémorandum est lu point par point et corrigé/amélioré au fur et à mesure par l'ensemble du CA.

Le projet sera corrigé et envoyé aux membres présents ce jour pour dernière correction ce 23 septembre. Les dernières modifications devront lui parvenir le 24 septembre plus tard.

5. Colloque pour les 10 ans de la CAS :

Organisation :

Les détails du colloque sont donnés oralement aux membres du CA. (Programme, invités, thèmes, lieux,...)

Concernant les intervenants, n'ayant pas de nouvelles de la plupart d'entre eux, il est proposé à Arlette d'en parler à Madame la Ministre Joëlle Milquet ainsi qu'à Monsieur Théo Bousmans. Le courrier qui leur a été envoyé par voie postale et par mail sera envoyé à Arlette pour information.

Compte tenu des délais, le CA décide qu'une invitation sommaire doit être envoyée aux membres de la CAS et aux CCCA au plus vite, stipulant que les places sont limitées, afin que les gens puissent réserver la date et se préinscrire auprès de la secrétaire administrative.

Budget :

Un point est fait sur le budget. L'estimation initiale de 5.000,00€ s'avère presque dépassée, uniquement par la location de la salle et le catering. En effet, le montant pour 150 personnes s'élève déjà à 4.594,00€ TVAC. Il faut également ajouter les flyers, les frais postaux, et d'autres frais notamment pour les intervenants.

La secrétaire administrative est chargée de reprendre contact avec le responsable de la location de salle du Théâtre de Namur afin de revoir le montant du drink et du café d'accueil.

6. Membres de la CAS :

François fait part de l'existence d'une association de seniors propre au MR, lequel n'est pas encore représenté au sein de la CAS. Cette association a publié un « Manifeste des Seniors ».

La question est posée de savoir si la CAS propose à l'association de faire partie de la CAS ou attend que celle-ci vienne vers la CAS.

Le CA décide d'inviter cette association au colloque pour les 10 ans de la CAS et de la laisser faire un choix par la suite.

7. Comptes 2013 :

Anne Marie présente les comptes après avoir distribué les documents.

Trois problèmes sont mis en avant :

- En 2012, Monsieur Stampetta a indiqué avec reçu 20.000,00€ de subsides de la RW alors que seulement 10.000,00€ l'ont été. Il faut donc rééquilibrer les comptes ;
- De nombreuses erreurs de 2012 se répercutent sur la comptabilité de 2013 ;
- Actif et passif ne sont pas équilibrés, de sorte que de nombreuses opérations sont à faire et à justifier.

Un point est fait quant aux vérificateurs aux comptes. Deux vérificateurs ont été contactés, Madame Moreau de l'UNMS et Monsieur Legrand de l'UNML. Ils sont disponibles le 8 ou 15 octobre pour vérifier les comptes de la CAS.

De mémoire, un troisième vérificateur avait été présenté par Monsieur Sanpo et nommé par l'AG, de sorte qu'il faut se renseigner d'un point de vue juridique sur les devoirs de la CAS vis-à-vis de ce vérificateur.

Le CA charge la secrétaire de faire les recherches quant à ce troisième vérificateur aux comptes ainsi que de prendre des renseignements auprès d'un juriste.

8. Divers :

- Circulaire CCCA bruxellois : Arlette demande à ce qu'on relance Monsieur Vervoort sur sa proposition de collaboration avec la CAS quant à la mise en place d'une circulaire pour les CCCA de Bruxelles basée sur la circulaire Furlan.

Le CA décide qu'un courrier doit être envoyé en ce sens à Monsieur Vervoort au nom de la Présidente pour reprendre contact et relancer la collaboration.

- Journée de la mobilité et journée du patrimoine : il demandé à ce que soit introduite une demande de dissociation des deux événements à Bruxelles. En effet, les personnes à mobilité réduite ne peuvent se rendre facilement au diverses activités pour la journée du patrimoine en utilisant les transports en commun. (marchepieds trop haut, inaccessibilité en fauteuil roulant des bus,...)
- Service de médiation de la Fédération Wallonie-Bruxelles : Monsieur Marc BERTRAND demande à présenter le service à la CAS pour d'éventuelles collaborations.

Le CA décide de lui répondre favorablement et de lui proposer une présentation de son service pour début 2015.

- Site de la CAS : Anne Marie signale des erreurs dans les liens ainsi que des erreurs de vocabulaire.
- Rencontre avec la Province de Liège : Anne Marie fera un compte rendu prochainement de sa réunion avec la Province de Liège concernant les CCCA.
- Comptabilité de la CAS : Anne Marie a pris ses renseignements pour des logiciels comptables pour une petite asbl comme la CAS. Le logiciel qui en est ressorti est le logiciel de comptabilité « CIEL ». les prix varient entre 350,00€ et 450,00€ HTVA selon les besoins, il faut rajouter une seconde clé afin qu'Anne Marie puisse gérer la comptabilité depuis son domicile, soit 80,00€. Des forfaits sont prévus en cas de besoin d'assistance (87,00€/h, 0,75€/km, 325,00€ intervention). Le logiciel et ses deux clés reviendraient à 430,00€ HTVA ou 530,00€ HTVA selon les besoins de la CAS.

Compte tenu de l'état encore inachevé des comptes 2013, l'AG a été postposée au lundi 20 octobre 2014. La réunion du Bureau initialement prévue à cette date est remplacée par un CA et une AG en vue de présenter les comptes soumis aux vérificateurs et de les faire approuver par l'AG.